

Type de criminalité	Îlot n° 1	Îlot n° 2	Îlot n° 3	Îlot n° 4	Îlot n° 5	Îlot n° 6	Îlot n° 7	Îlot n° 8	Total
Vol qualifié sur une personne									0
Vol qualifié dans un commerce									0
Vol qualifié dans une institution financière									0
Vol qualifié de véhicule									0
Vol qualifié sac à main									0
Vol qualifié autre									0
Intimidation (art. 423)									0
Incendie de biens immobiliers (volontaire)									0
Incendie véhicules (volontaire)									0
Incendie d'autres biens (volontaire)									0
Introduction par effraction dans résidence	5				2				7
Introduction par effraction dans camp, chalet									0
Introduction par effraction dans commerce					1			1	2
Introduction par effraction autre									0
Vol dans/sur véhicule + 5000 \$									0
Vol sac à main + 5000 \$									0
Vol à la tire + 5000 \$ (pick pocket)									0
Vol à l'étalage + 5000 \$									0
Vol de vélo + 5000 \$									0
Vol autres + 5000 \$									0
Vol de véhicule automobile 283 295		1							1
Vol camion, autobus			1						1
Vol de véhicule moteur (moto, cyclomoteur)									0
Vol de véhicule moteur (tracteur)									0
Vol de véhicule moteur (construction)									0
Vol de motoneige									0
Vol de véhicule VTT (tout terrain)									0
Vol autres véhicules									0
Vol dans/sur véhicule - 5000 \$		1	4		1	1			7

Type de criminalité	Îlot n° 1	Îlot n° 2	Îlot n° 3	Îlot n° 4	Îlot n° 5	Îlot n° 6	Îlot n° 7	Îlot n° 8	Total
Vol sac à main - 5000 \$									0
Vol à la tire - 5000 \$ (pick pocket)									0
Vol à l'étalage - 5000 \$	2			1	1				4
Vol vélo - 5000 \$			1	5					6
Vol autres - 5000 \$	3	2	1	3	1			1	11
Recel + 5000 \$									0
Recel - 5000 \$									0
Dommages matériel + 5000 \$ (387 et 388)						1			1
Dommages matériel - 5000 \$ (387 et 388)		1	1	3			2	1	8
Dommages matériel sur véhicule + 5000 \$									0
Dommages matériel sur véhicule - 5000 \$	2		2	3					7
Méfait graffiti + 5000 \$									0
Méfait graffiti - 5000 \$						1			1

Ces informations proviennent de la Direction de la police de Trois-Rivières